

REGLEMENT TRAIL DU GALOU

1-ORGANISATION: Le trail de la course est organisée par l'association "Galoupaden" et aura lieu le dimanche 16 OCTOBRE 2022 à Montreuil le Gast.

2- LICENCES ET CERTIFICATS MEDICAUX : Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés FFA, FFTRI et non licenciés. Les licenciés devront fournir une copie de leur licence valide et tous les autres coureurs devront **obligatoirement** fournir une copie de leur certificat médical de moins d'un an, portant la mention : non contre-indication à la pratique de la course à pieds **en compétition**. **Toute personne sans licence, ni certificat médical conforme, se verra refuser le départ.**

3- CATEGORIES: L'épreuve Trail du Vallon de l'Ille de 33km est ouverte à toute personne née en 2002 ou avant. Tarif : 20€. L'épreuve Trail du ptit gallo de 20km est ouverte à toute personne née en 2003 ou avant. Tarif : 15€. L'épreuve de 9Km Trail de Cranne est ouverte à toute personne née en 2007 ou avant (autorisation parentale obligatoire pour les moins de 18 ans en plus de la licence ou du certificat). Tarif : 8€

4- INSCRIPTIONS: Les inscriptions pourront se faire à l'avance uniquement par internet sur le site http://www.next_run.fr pour les courses 9, 20, et 33 km (inscription, paiement, et copie de licence ou certificat médical). L'organisation, en possession d'un justificatif d'aptitude valide, décline toutes responsabilités en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé du participant. L'organisation n'est pas tenue de vérifier l'authenticité des justificatifs d'aptitude transmis et ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de falsification de l'un de ces derniers.

5- DOSSARDS, DEPART et ARRIVEE: Les dossards seront à retirer le jour de l'épreuve, à partir de 7H30 à la Ferme du ptit Gallo. Le départ et l'arrivée de toutes les courses se situeront à la ferme du Ptit Gallo à Montreuil le Gast.

6-CHRONOMETRAGE : Le chronométrage sera effectué par puce . Tous les inscrits aux courses se verront remettre une puce.

7- HORAIRES: Le départ du 33 km sera donné à 8h30, le 20 km et 9 km à 9H30 .Départ randonnée 10h.

8- RAVITAILLEMENT: 2 postes de ravitaillement / contrôle seront mis en place sur le parcours (ravitaillement solide et liquide) et 1 Ravitaillement à l'arrivée.

9- MATERIEL OBLIGATOIRE: pour la course de 33Km vous devez vous munir d'une réserve d'eau (1/2 litre minimum) et d'une réserve alimentaire.

10- PORT DU DOSSARD: Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et pendant toute la durée de la course.

11- SECURITE: Une assistance médicale sera présente sur l'épreuve. Des signaleurs sécuriseront les traversées de routes principales. Les différentes distances se courent dans le strict respect du code de la route. Un dispositif de secours est mis en place pour pouvoir intervenir au plus vite à tous points du parcours, grâce au PC course placé près de l'arrivée. Les secouristes avec le médecin présent pourront déclarer hors course un coureur pour des raisons médicales et de sécurité. En cas d'accident d'une personne, tout concurrent est tenu à porter assistance ou de prévenir au plus vite l'organisation (signaleurs, ou poste de secours sur le parcours)

12- ASSURANCE: L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à tout problème de santé et en cas de non respect du code de la route. Les participants peuvent souscrire des garanties d'assurance individuelle complémentaire.

13- ANNULATION DE L'EPREUVE: L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas de conditions météorologiques extrêmes, ceci dans un souci de sécurité. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'épreuve et en cas de non-participation d'un concurrent.

14-CLASSEMENT ET RECOMPENSES: Les classements seront affichés sur le site d'arrivée et sur le site de l'organisation : www.galoupaden.com et sur www.nextrun.fr Les 3 premiers hommes et femmes seront récompensés.

15- TEMPS MAXIMUM DE COURSE: L'horaire maximum de course est fixé à 13H30.

16- MISE HORS COURSE: L'organisation se réserve le droit de mettre un coureur hors course pour les motifs suivants: Non-port du dossard, Utilisation d'un moyen de transport, Non-respect de la barrière horaire, Pollution ou dégradation du site, Non-respect du tracé imposé, Non-respect des consignes d'un signaleur lors d'une traversée jugée dangereuse par celui-ci.

17 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : Tout abandon de matériel, tout jet de déchet (ex: gels), hors des lieux prévus à cet effet (zones de ravitaillement) entrainera la mise hors course du concurrent fautif.

18- DROIT A L'IMAGE : Les concurrents autorisent l'organisation à disposer des photos et vidéos prises sur le parcours et sur la zone départ-arrivée sans contrepartie.

19– CNIL : Conformément aux dispositions de la Loi " Informatique et Liberté " n° 78-17 du 11 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pourrez recevoir des propositions de partenaires ou autres organisateurs. Si vous le souhaitez, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom,

prénom et adresse. Idem pour la non publication de vos résultats sur notre site (mail de l'organisation) et celui de la FFA (mail : cil@athle.fr)

20 – ACCEPTATION DU REGLEMENT : L'inscription à l'une des épreuves du trail du Galou vaut l'acceptation sans réserve du règlement ci-dessus dans sa totalité.